

Délibération n° 2023/45
Décision modificative n° 1- Budget Assainissement

Nombre de Conseillers

Modifie la délibération visée le 27 octobre 2023 par la Sous-Préfecture de Bellac

.0232

En exercice 11
Présents 11
Votants 11

L'an deux mil vingt - trois
le 23 octobre à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 octobre 2023

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE, CIBERT, MM.
BONNAUD, LEURS, CRUCHET, REBEYRAT, PASCAL,
MME GIRAUD

ABSENTS : /

Mme CIBERT Catherine a été élue secrétaire.

DM n° 1- BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'opérer des ouvertures et des virements de crédits en vue de réajuster le budget primitif Commune :

Un tableau récapitulatif est présenté, pour approbation au Conseil.

SECTION FONCTIONNEMENT				
Article	Libellé	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits	
61523	Entretien et réparation réseaux	6 800.00 €		
023	Virement à la section d'investissement		6 800.00 €	Assainissement collectif Lasoux
		6 800.00 €	6 800.00 €	
SECTION INVESTISSEMENT				
Article	Libellé	Dépenses	Recettes	
021	Virement de la section de fonctionnement		6 800.00 €	
131/0250	Subventions d'équipement		7 350.00 €	Subvention département Fosse récup eaux lagune
131/0251	Subvention d'équipement		56 560.00 €	Subvention département assent collectif Lascoux
1641	Emprunt		- 63 910.00 €	Emprunt
2315/0250	Installations techniques	6 800.00 €		
		6 800.00 €	6 800.00 €	

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la décision modificative n° 1 au budget Assainissement suivant le tableau présenté
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 16.11.2023

POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 16.11.2023

Le Maire
Serge NOUGIER

